



ECO BLAST

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (ce) n.° 1907/2006 (REACH)

Date: 01/12/2022 Version: 00

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

1.1. Caractéristiques du produit:

Forme du produit	Substance
Nom commercial	ECO BLAST
Nom chimique	Terre de diatomées, non brûlée. Structure amorphe de silice.
N.° CE	612-383-7
N.° CAS	61790-53-2
Numéro d'inscription Alimentation Animal	ESPO2000169
Synonymes	Kieselguhr diasol N°2 "Mo", Kieselguhr diasol N°3 "Mo" Kieselguhr diasol N°3 "Mi", Kieselguhr diasol N°4 "Mi"

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

1.2.1 Utilisations pertinentes identifiées

Catégorie de son utilisation principale	Le produit est destiné à une utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	Additif technologique E 55 tc Anticoagulant Piégeur de mycotoxines Isolant thermique pouzzolane naturel Filtre Charge inorganique Matrices de conglomérat Pigments Peintures

1.2.2 Utilisations déconseillées.

On ne dispose pas de plus d'information

1.3. Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité

•

SAS BILLECO
12 Rue de la Côte d'Or
FR-89160 JULLY - France
T 06 24 14 03 23 billeco74@gmail.com

1.4. Téléphone pour les urgences

Numéro en cas d'urgence	661974263 - 967 410 287
	Horaire d'ouverture des bureaux De lundi à jeudi (9:00h-14:00h), vendredi (9:00h-14:00h) de septembre à juillet De lundi à vendredi (8:30h-14:30) en août



ECO BLAST

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) N.° 1907/2006 (REACH)

Section 2: Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (UE) No. 1272/2008 (CLP) Mélanges/Substances : SDS UE 2015 :

Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Non classifié.

Effets négatifs physico-chimiques, pour la santé humaine et l'environnement

Autant qu'on en sache, le produit ne présente aucun risque spécial, du moment que les normes générales d'hygiène industrielle se respectent.

2.2. Éléments de l'étiquette.

Etiquetage selon le Règlement (CE) N.° 1272/2008 (CLP)

Etiquetage non en vigueur

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH

Cette substance/ mélange ne répond pas aux critères mPmB de l'annexe XIII du règlement REACH

Section 3: Composition/Information sur les composants.

3.1. Substances

Nom	Caractéristiques du produit	%
Terre de diatomées, non brûlée. Structure amorphe de silice	(N.° CAS) 61790 -53-2 (N.° CE) 612- 383-7 (REACH-no) ESP02000169	100

3.2. Mélanges

Pas en vigueur.

Section 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Mesures de premiers soins en général

Ne rien administrer par voie orale aux personnes en état d'inconscience. Dans le cas d'un malaise, consulter un docteur (lui montrer l'étiquette si cela est possible).

Mesures de premiers soins en cas d'inhalation.

Faire respirer de l'air frais. Moucher le nez. Éviter de respirer la poussière. Consulter un docteur en cas de malaise ou s'il s'agit d'une grande inhalation de poussière ou poudre.



ECO BLAST

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement (CE) N.º 1907/2006 (REACH)

Mesures de premiers soins en cas de contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau en abondance. On ne doit pas craindre d'effets nocifs de ce produit.

Mesures de premiers soins en cas de contact avec les yeux.

Ne pas se frotter les yeux. Rincer les yeux avec de l'eau comme mesure de précaution. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Mesures de premiers soins en cas d'ingestion

Appeler un centre d'information toxicologique ou un docteur en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus ou retardés

On ne dispose pas de plus d'information.

4.3. Indication de toute l'attention médicale et des traitements spéciaux qui doivent être offerts immédiatement.

Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures pour combattre les incendies.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre sèche. Mousse. Sable. Dioxyde de carbone. Eau nébulisée

Moyens d'extinction non appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

5.2. Dangers spécifiques dérivés de la substance ou du mélange.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Possible émission de fumées toxiques

5.3. Recommandations pour le personnel de lutte contre les incendies

Protection durant l'extinction d'incendies

Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat.

Appareil autonome et isolant de protection respiratoire. Protection complète du corps.

Autres données

Agir en accord avec le plan d'urgence locale.

Section 6 : Mesures en cas de déversement accidentel:

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédure d'urgence.

6.1.1 : Pour le personnel qui ne forme pas partie des services d'urgence.

Procédure d'urgence

Aérer la zone du déversement

Mesures contre la poussière

Assurer une ventilation adéquate.

6.1.2: Pour le personnel d'urgence :

Équipement de protection

Ne pas intervenir sans équipement de protection adéquat. Pour plus d'information, voir la section 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Éviter sa libération dans l'environnement.



ECO BLAST

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) N.° 1907/2006 (REACH)

6.3. Méthodes et matériel de contention et de nettoyage.

Traitements de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Balayer et déposer dans des récipients la substance déversée. Humidifier le produit pour favoriser la récupération.

Autres données : Éliminer les matériaux ou déchets dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres sections.

Pour plus d'information, voir la section 13.

Section 7 : Manipulation et stockage.

7.1. Précautions pour une manipulation sans danger.

Précautions pour une manipulation sans danger

Le lieu de travail doit être bien aéré. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ni boire, ni fumer pendant son utilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de stockage sans danger, en incluant les possibles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir dans un lieu frais.

7.3. Utilisations spéciales finales:

Alimentation animale.

Section 8 : Contrôles d'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Terre de diatomées, non brûlée. Structure amorphe de silice (61790-53-2)

Espagne VLA-ED (mg/m³) 10 mg/m³ Fraction inhalable

Espagne VLA-ED (mg/m³) (Fraction respirable):3mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés.

Le poste de travail doit être bien ventilé

Protection des mains :

En cas de contact répété ou prolongé, utiliser des gants.

Protection oculaire :

Des lunettes bien ajustées.

Protection de la peau et du corps :

Porter des vêtements de protection adéquats.



ECO BLAST

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) N.° 1907/2006 (REACH)

Protection des voies respiratoires :

Là où il peut se produire un excès de poussière, utiliser une protection respiratoire anti-poussière.

Contrôle de l'exposition environnemental :

Éviter sa libération dans l'environnement.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme/état	Solide
Apparence	Poudre/Poussière
Couleur	Blanc. Ivoire.
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Pas de données disponibles
PH	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation (acétate de butilo=1)	Pas de données disponibles
Point de fusion	Pas de données disponibles
Point de solidification	Ne s'applique pas
Point d'ébullition	Pas de données disponibles
Point d'inflammation	Ne s'applique pas
Température d'auto-allumage	Ne s'applique pas
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Inflammabilité (solide/gaz)	Non inflammable
Pression de vapeur à 20°C	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité relative	Ne s'applique pas
Densité	3979 g/l
Solubilité	Eau: insoluble
Log Pow	Pas de données disponibles
Viscosité, cinématique	Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	Pas de données disponibles
Propriétés explosives	Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes	Pas de données disponibles
Limites d'explosion	Ne s'applique pas.

9.2. D'autres données

Densité apparente 339 - 443

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans des conditions normales d'utilisation, stockage et transport.

10.2. Stabilité chimique:

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il ne se produit pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions qui doivent s'éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Lumière directe du soleil.



ECO BLAST

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) N.º 1907/2006 (REACH)

10.5 Matériaux incompatibles

Bases fortes. Acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas se former des produits de décomposition dangereux. Il réagit avec de l'acide fluorhydrique pour produire du gaz toxique: tétrafluorure de silice. Fumées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

Section 11: Information toxicologique

11.1 : Information sur les effets toxicologiques.

Toxicité aiguë (orale)	Non classifié
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classifié
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classifié
Corrosion ou irritation cutanées	Non classifié
Blessures oculaires graves ou irritation oculaire	Non classifié
Sensibilité respiratoire ou cutanée	Non classifié
Mutagénicité dans des cellules germinales	Non classifié
Cancérogénicité	Non classifié
Toxicité pour la reproduction	Non classifié
Toxicité spécifique dans des organes déterminés (STOT) – exposition unique	Non classifié
Toxicité spécifique dans des organes déterminés (STOT) – exposition répétée	Non classifié
Danger pour aspiration	Non classifié

Section 12 : Information écologique

12.1 Toxicité

Écologie – en général Ce produit ne se considère pas nocif pour les organismes aquatiques ou la cause d'effets négatifs à long terme dans l'environnement.

Toxicité aquatique aiguë	Non classifié
Toxicité aquatique chronique	Non classifié

12.2 Persistance et dégradabilité

On ne dispose pas de plus d'information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose pas de plus d'information

12.4 Mobilité dans le sol.

On ne dispose pas de plus d'information



ECO BLAST

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) N.° 1907/2006 (REACH)

12.5: Résultats de l'évaluation PBT et mPmB

Terre de diatomées, non brûlée. Structure amorphe de silice (61790-53-2)

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères PBT de l'Annexe XIII du règlement REACH

Cette substance/mélange ne répond pas aux critères mPmB de l'Annexe XIII du règlement REACH

12.6: Autres effets nocifs

On ne dispose pas de plus d'information.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1: Méthodes pour le traitement de déchets

Méthodes pour le traitement de déchets Éliminer le contenu/récipient selon les instructions de l'éboueur approuvé.

Section 14 : Information relative au transport

Selon les conditions de ADR7RID7IMDG7IATA7ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1 Numéro ONU non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
14.2 Désignation officielle de transport des Nations Unies non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
14.3 Type (s) de danger pour le transport non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
14.4 Groupe d'emballage non applicable	non applicable	non applicable	non applicable	non applicable
14.5 Danger pour l'environnement Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement:Non polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour L'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non

On ne dispose pas d'une information supplémentaire.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

Transports par voie terrestre

Pas de données disponibles

Transports maritimes

Pas de données disponibles



ECO BLAST

Fiche de données de sécurité

selon le règlement (CE) N.º 1907/2006 (REACH)

Transports par avion

Pas de données disponibles

Transports par voie navigable

Pas de données disponibles

Transports par chemin de fer

Pas de données disponibles

14.7 Transport en vrac selon accord de l'annexe II de la Convention MARPOL et le Code IBC

Ne s'applique pas

Section 15 : Information réglementaire

15.1 Réglementation et législation en matière de sécurité, santé et environnement spécifiques pour la substance ou le mélange.

15.1.1 : UE-Règlements

Sans restrictions selon l'Annexe XVII de REACH

Terre de diatomées, non brûlée. Structure amorphe de silice ne figure pas dans la liste de substances candidates de REACH

Terre de diatomées, non brûlée. Structure amorphe de silice ne figure pas dans la liste de l'Annexe XIV de REACH

Ordonnance 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2 : Règlements nationaux

On ne dispose pas de plus d'information.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il ne s'est pas réalisé une évaluation de la sécurité chimique

Section 16: Information additionnelle.

Abreviations et acronymes

mPmB

Très persistant et très bioaccumulable

PBT

Substance persistante, bioaccumulable et toxique

SDS EU (Annexe II de REACH)

Cette information se base sur notre connaissance actuelle et son but est celui de décrire le produit pour la tutelle de la santé, sécurité et environnement. Pour cette raison, elle ne doit pas être interprétée comme une garantie d'aucune caractéristique spécifique du produit.